

PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2015 DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES, TENU LE 21 DÉCEMBRE 2015

Étaient présents à l'ajournement de l'assemblée ordinaire du 25 novembre 2015 :

M. Pierre Charron, maire de Saint-Eustache
M. Denis Martin, maire de Deux-Montagnes
M. Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac
M. Denis Gravel, maire de Pointe-Calumet
M. Denis Lavigne, maire de Saint-Placide
M. Pascal Quevillon, maire d'Oka

Lesquels forment quorum sous la présidence de Mme Sonia Paulus, préfète et mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Mme Nicole Loiselle, directrice générale est présente.

RÉSOLUTION 2015-247

RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Advenant 16h15, il est PROPOSÉ par Pascal Quevillon APPUYÉ par Denis Gravel et RÉSOLU de procéder à la réouverture de l'assemblée ordinaire du conseil de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La directrice générale procède à la présentation détaillée des prévisions budgétaires selon les grands postes budgétaires retenus pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2016 et répond aux questions des membres du conseil.

N'ayant plus aucune question des membres du conseil sur les différentes sections du budget de fonctionnement de la MRC on poursuit avec les points de l'ordre du jour.

BUDGET 2016 - MRC

RÉSOLUTION 2015-248

VOLET DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions du Code Municipal, la MRC est responsable de l'évaluation foncière pour les municipalités de Saint-Placide, Oka, Saint-Joseph-du-Lac et Pointe-Calumet;

Il est PROPOSÉ par Pierre Charron APPUYÉ par Denis Lavigne et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC adopte les prévisions budgétaires pour le volet évaluation foncière pour l'année 2016 selon la répartition des revenus et des dépenses suivantes :

Évaluation foncière (4 municipalités concernées)	
Revenus	
Contribution des municipalités (4 municipalités régies par le CM)	612 390 \$
Dépenses	
Services professionnels, techniques et autres	612 390 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2015-249**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 -- AUTRES SERVICES ET COMPÉTENCES DE LA MRC**

Il est PROPOSÉ par Pierre Charron APPUYÉ par Denis Lavigne et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC adopte les prévisions budgétaires 2016 pour les différentes compétences générales affectant l'ensemble des municipalités de la MRC réparties selon les grands postes budgétaires suivants :

Compétences générales de la MRC (7 municipalités concernées)	
Revenus	
Développement et entrepreneuriat	614 058 \$
Transport collectif	21 100 \$
Services techniques	25 000 \$
Autres revenus de sources locales	133 750 \$
Transferts gouvernementaux (SHQ)	267 000 \$
Grand total des revenus	1 060 908 \$
Dépenses	
Conseil	56 310 \$
Gestion financière et administrative	705 820 \$
Gestion du personnel	17 790 \$
Sécurité incendie (SCRI)	62 745 \$
Services techniques	77 330 \$
Aménagement, urbanisme et développement	256 035 \$
Développement et entrepreneuriat	659 575 \$
Fiesta Vagabonde	2 500 \$
Grand total des dépenses	1 838 105 \$
Appropriation du surplus accumulé	17 197 \$
Quote-part des municipalités	760 000 \$

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à transmettre à chacune des municipalités le montant des quotes-parts applicables.

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2016 ainsi acceptées soient transmises au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2015-250**BUDGET EXPRESS D'OKA**

La directrice générale procède à la présentation détaillée des prévisions budgétaires de l'Express d'Oka selon les grands postes budgétaires retenus pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2016 et répond aux questions des membres du conseil concernés par cette activité;

Il est PROPOSÉ par Pascal Quevillon APPUYÉ par Benoit Proulx et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC adopte les prévisions budgétaires de l'Express d'Oka réparties en fonction des grands postes budgétaires suivants :

Budget de l'Express d'Oka pour 2016

Revenus	
Transferts conditionnels (MTQ)	125 000\$
Quote-part – municipalités partenaires	77 000 \$
Billetterie des usagers	33 000 \$
Autres sources de financement	9 435 \$
Taxe sur essence	5 500 \$
sous-total	249 935 \$
Dépenses	
Services administratifs	21 100 \$
Transport et communication	4 850 \$
Services techniques, professionnels et autres	236 885 \$
Location, entretien et réparation	500 \$
Biens non durables	100 \$
Mobiliers urbains	500 \$
sous-total	263 935 \$
Appropriation du surplus accumulé	14 000 \$

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à transmettre le montant de la quote-part exigible à chacune des municipalités concernées pour le financement du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2015-251

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

ADVENANT 17h55, il est PROPOSÉ par Denis Martin APPUYÉ par Denis Gravel et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sonia Paulus
Préfète

Mme Nicole Loiselle
Directrice générale